

Application

la faction CDU/CSU

Pour des négociations transparentes sur l'accord de l'OMS sur la pandémie – Contre la désinformation et les théories du complot

Le Bundestag veut décider :

I. Le Bundestag allemand déclare :

Le 20 septembre 2023, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York pour discuter de la prévention, de la préparation et de la réponse à une pandémie. L'un des résultats clés de cette réunion a été le signal politique clair de soutien aux négociations sur un accord international sur la pandémie actuellement en cours à Genève. La nécessité d'un tel accord est devenue évidente lors de la pandémie de COVID-19. La communauté internationale n'était pas bien préparée à l'apparition de la pandémie. Il est apparu très tôt que le Règlement sanitaire international existant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) était inadéquat pour garantir une action efficace et coordonnée contre la pandémie. Du manque d'accès aux zones épidémiques et des critères peu clairs pour déclarer une pandémie, aux réponses inadéquates aux crises et aux mesures de confinement parfois contradictoires, en passant par la distribution inégale des médicaments et des vaccins, des lacunes évidentes et de graves vulnérabilités sont apparues.

Un renforcement financier et structurel contraignant de l'OMS dans les domaines liés à la pandémie est donc nécessaire de toute urgence. Une réforme du Règlement sanitaire international ne suffit pas.

L'OMS doit être rendue plus capable d'agir grâce à un accord sur la pandémie, où ses pouvoirs sont clairement définis et où le rôle central des États membres et les droits des citoyens sont bien sûr sauvegardés. C'est pourquoi les requérants se félicitent du fait que le projet de négociation actuel appelle dès le départ au respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. En outre, il faut garantir que la mise en œuvre de l'accord est conforme aux politiques nationales de santé des États membres et que les droits de souveraineté nationale restent pleinement intacts.

Les candidats soulignent la nécessité d'un large débat public sur les objectifs et le contenu d'un accord sur la pandémie impliquant la science, les entreprises, la société civile et les parlements. La désinformation et les théories du complot qui circulent déjà sur les négociations soulignent l'urgence d'un débat public aussi large. Par exemple, la commission des pétitions du Bundestag allemand craint déjà qu'un

une prétendue érosion des responsabilités nationales à la suite d'un accord sur la pandémie. Dans de nombreux forums Internet et réseaux sociaux, on parle de plus en plus de prétendues restrictions aux droits fondamentaux et d'un mandat pour l'OMS d'agir comme une sorte de « police mondiale de la santé ». Afin de contrer ces rumeurs et de rendre le débat plus objectif, un débat public est nécessaire. Cette application est destinée à y contribuer. Grâce à des réglementations contraignantes visant à améliorer l'accès aux zones épidémiques et à un échange constant d'informations entre les États membres, l'accord devrait également contribuer à prévenir la désinformation ciblée, les craintes injustifiées et les conséquences sanitaires.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les faiblesses des systèmes de santé et la nécessité d'une réponse coordonnée et proactive. Afin de combler les lacunes en matière de prévention, de préparation et de réponse à une pandémie mondiale et de renforcer la résilience des systèmes de santé, une large coalition d'États membres de l'OMS s'était déjà prononcée en faveur d'un accord sur la pandémie en 2020. Les pays devraient être encouragés à mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour détecter d'éventuelles épidémies et contenir une transmission rapide, réduisant ainsi le risque de futures pandémies. En outre, l'accord vise, entre autres, à fixer des critères pour déclarer une pandémie, à créer des incitations pour les États membres à mieux échanger des informations, à garantir un accès plus rapide de l'OMS aux zones épidémiques, à promouvoir la coopération en matière de recherche et de développement et à prendre des mesures pour un traitement plus équitable. distribution de médicaments et de vaccins.

A cet effet, les 194 États membres de l'OMS ont créé en décembre 2021 un organisme de négociation intergouvernemental (INB) qui entamera au printemps 2022 les négociations en vue d'une « convention, accord ou autre instrument international de l'OMS pour la prévention des pandémies » « Préparation, Prévention ». et réponse ». Outre les 194 États membres, la Commission européenne participe également aux réunions régulières en tant que négociatrice pour les 27 États membres.

Dans le but d'approcher une base de négociation, après le soi-disant « projet zéro » de février 2023, le « texte du Bureau » a été publié fin mai 2023, qui est basé sur des propositions informelles et formelles de divers pays et contient suggestions de texte pour les sections litigieuses. En conséquence, les organisations de la société civile et les pays africains ont exprimé leurs inquiétudes car certains passages sur le thème de la justice distributive étaient affaiblis par rapport au « Projet Zéro », qui avait auparavant suscité de vives critiques de la part des pays industrialisés.

Outre un recueil inédit de toutes les propositions des États membres, le « Texte du Bureau » sert de base à la discussion de l'accord sur la pandémie. L'accent est mis sur les thèmes de la justice distributive, du partage d'informations sur les agents pathogènes, de l'amélioration de la logistique et du transfert de technologie, du renforcement de la coopération internationale et des questions de financement. Dans le projet, le thème de la prévention passe au second plan, tandis que les aspects de la réponse à la pandémie reçoivent une attention particulière.

Le présent projet vise, dans une mesure non négligeable, à affaiblir la protection de la propriété intellectuelle. Le projet contient également la demande d'un certain nombre de pays en développement et émergents d'une suspension temporaire des droits d'auteur sur les produits liés à la pandémie.

La Commission européenne, qui mise sur le transfert volontaire de technologie, adopte une position contraire. Toutefois, les options de formulation correspondantes proposées par la Commission n'ont pas encore été incluses dans le texte du Bureau. Les discussions les plus récentes restent centrées sur le thème de la réponse à la crise et

s'accompagne d'exigences très ambitieuses de la part des pays de ce que l'on appelle le Sud global. Mais en fin de compte, la formation d'un bloc entre les pays industrialisés d'une part et les pays en développement et émergents de l'autre a été possible grâce à un format de négociation plus informel (appelé informel ou intersessions) introduit par l'organisme de négociation intergouvernemental - au cours duquel non seulement des positions ont été avancées, mais aussi des opinions différentes ont été discutées plus clairement - et dans certains cas contrées. Par exemple, l'affaiblissement de la protection des brevets ne constitue pas un objectif de négociation clé pour tous les pays émergents. L'inclusion d'experts est désormais envisagée comme un complément au nouveau processus informel, notamment afin de mieux prendre en compte les capacités des petites délégations.

Récemment, l'UE a réussi à faire passer un certain nombre de demandes, notamment celle de tenir des cycles de négociations informelles (appelées intersessions) sur ce que les 27 États membres considèrent comme les thèmes centraux de la prévention et de « Une seule santé », qui sont importants pour prévenir et combattre les pandémies.

De nombreux points litigieux n'ont pas encore été résolus dans les négociations en cours. Cela inclut la question du caractère juridiquement contraignant de l'accord et de sa relation avec le Règlement sanitaire international de l'OMS, qui est actuellement en cours de réforme. On ne sait pas non plus si le directeur général de l'OMS sera autorisé à déclarer une pandémie à l'avenir, alors qu'il ne peut actuellement déclarer qu'une « urgence sanitaire de portée internationale », qui est liée à des critères stricts. Même si une telle proclamation est faite, la réaction reste de la responsabilité des États et n'entraîne pas d'empiètement sur les droits fondamentaux. L'accord vise à promouvoir et à standardiser la coopération entre les États sans imposer de mesures individuelles spécifiques pour lutter contre les pandémies dans chaque État.

II. Le Bundestag allemand invite le gouvernement fédéral, dans le cadre du
ressources budgétaires disponibles

1. prôner de manière cohérente l'approche préventive, la prévention globale des pandémies, et ainsi pousser à une prise en compte équilibrée de l'ensemble du cycle de PPR (« pandémie prévention, préparation et réponse », PPR) dans la version finale de l'accord sur la pandémie ; 2. promouvoir une coordination étroite entre l'Accord mondial sur la pandémie et le Règlement sanitaire international et promouvoir ainsi l'intégration des questions de santé dans tous les domaines politiques concernés ; 3. travailler de manière cohérente pour ancrer l'approche One Health dans la version finale de l'Accord sur la pandémie , puisque seule la prise en compte cohérente de la santé des humains, des animaux et de l'environnement représente une conception durable et holistique de la santé ;
4. Dans le cadre des négociations en cours, plaider vigoureusement pour l'inclusion de normes internationales communes en matière de recherche et de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le cadre de l'approche One Health. Ces normes devraient promouvoir la surveillance, la prévention et le contrôle systématiques de la RAM dans différents secteurs afin de fournir une base pour une recherche et un contrôle réussis de la RAM ; 5. œuvrer à l'établissement de normes minimales internationales contraignantes pour la collecte, l'évaluation et le traitement des données dans la version finale de l'accord sur la pandémie afin de garantir leur utilité en cas de crise, afin que les futurs projets de recherche internationaux sur les pandémies puissent être menés sur la base d'une base de données solide ;

6. défendre les intérêts des principaux experts mondiaux

La santé (« Santé Globale ») est constamment intégrée dans le processus de négociation garantir que les résultats scientifiques du Pandémie de COVID-19 et besoins du paysage de la recherche les futures pandémies sont dûment prises en compte ;

7. s'exprimer de manière cohérente en faveur de la protection de la propriété intellectuelle et contre l'affaiblissement de la protection des brevets pour les vaccins et les médicaments

Cela non seulement enverrait un mauvais signal quant à la recherche exigée par les entreprises, mais ne mènerait pas non plus à une telle recherche en raison du manque de compétences nécessaires pour produire des vaccins et des médicaments dans de nombreux pays. une production plus rapide conduirait quand même à une distribution plus équitable ;

8. plaider en faveur d'une coordination étroite entre la délégation de la Commission européenne et les États partageant les mêmes idées - en particulier le G7 - et ainsi accorder davantage d'importance aux intérêts communs ;

9. promouvoir l'harmonisation internationale des dispositions réglementaires, en particulier en ce qui concerne les procédures d'approbation, d'autorisation et de certification liées à la lutte contre les pandémies ;

10. S'engager à investir dans les soins de santé primaires et faire progresser d'autres mesures sanitaires dans le cadre d'un engagement à Couverture Maladie Universelle (CSU). garantir des systèmes de santé nationaux robustes, capables de répondre répondre aux futures pandémies ;

11. Promouvoir les investissements dans le renforcement et le financement durable de l'OMS afin qu'elle puisse remplir son rôle nécessaire dans la réponse à la pandémie peut faire face aux menaces;

12. Lutter activement contre les effets négatifs de la désinformation et des discours de haine liés à la santé, en particulier sur les réseaux sociaux, et promouvoir la confiance dans les systèmes et les autorités de santé publique.

Berlin, le 12 décembre 2023

Friedrich Merz, Alexander Dobrindt et le groupe parlementaire